

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 11 septembre 2023 à 13 heures

ORDRE DU JOUR

10 - Sujets d'ouverture

10.01 Adoption de l'ordre du jour

20 - Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine pour la période du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2026, avec option de renouvellement pour deux périodes de 12 mois, au montant de 182 835,13 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 201 118,64 \$, taxes incluses Appel d'offres public numéro 23-20046 Huit soumissionnaires
- **20.02** Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 2 600 \$ taxes incluses, si applicables.

40 - Réglementation

40.01 Adoption du Règlement numéro RCA08-19002-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin de déléguer les pouvoirs de contrôler ou diriger la circulation, de prohiber ou limiter le stationnement, énoncés à l'article 3.1 du Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation

70 – Autres sujets

- **70.01** Période de questions des membres du conseil
- **70.02** Période de questions du public



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01 2023/09/11 13:00



Dossier # : 1232565003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division

des opérations - travaux publics

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas

soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine pour la période du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2026, avec option de renouvellement pour deux périodes de 12 mois, au montant de 182 835,13 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 201 118,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public

numéro 23-20046 - Huit soumissionnaires

D'octroyer un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine pour la période du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2026, avec option de renouvellement pour deux périodes de 12 mois, au prix de sa soumission, soit au montant de 182 835,13 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 23-20046;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 182 835,13 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 18 283,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	André HAMEL	Le 2023-09-08 08:00
Signataire :		André HAMEL
		Directeur d'arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1232565003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Lachine, Direction des travaux publics, Division

des opérations - travaux publics

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas

soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine pour la période du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2026, avec option de renouvellement pour deux périodes de 12 mois, au montant de 182 835,13 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 201 118,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public

numéro 23-20046 - Huit soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville de l'arrondissement Lachine est un édifice municipal qui accueille quotidiennement les citoyens, il représente une vitrine pour l'arrondissement. Il est donc important que la propreté de ce bâtiment soit assurée en tout temps.

Le contrat en cours avec PLACEMENT POTENTIEL INC. (sommaire 1229645001) se termine le 31 août 2023. Étant donné que le nouveau contrat d'entretien ménager entrera en vigueur le 18 septembre 2023, un contrat de gré à gré d'une valeur de 1 748,60 \$ a été octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC. afin d'assurer une continuité des services d'entretien ménager du 1^{er} au 15 septembre 2023. Le taux horaire de ce contrat de deux semaines est le même que celui soumis dans les résultats de l'appel d'offre 23-20046.

L'appel d'offres public numéro 23-20046 a été lancé le 28 juin 2023. Deux addenda ont été émis, dont le dernier date du 27 juillet 2023. Les soumissions ont été ouvertes le 15 août 2023. Huit (8) soumissions ont été reçues sur un total de 25 preneurs de cahier des charges. La durée de validité des soumissions est de 180 jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Les 8 soumissions reçues ont été jugées conformes après analyse de leur conformité administrative et technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 19 0182 - 2022-08-01 (1229645001)

Renouvellement, pour une période de douze (12) mois, du contrat octroyé à PLACEMENT POTENTIEL INC., pour des services d'entretien ménager de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 55 499,65 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 20-18286

CA20 19 0145 - 2020-08-03 (1207401001)

Octroi d'un contrat à PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour

des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 107 186,00 \$, toutes taxes incluses si applicables, et autorisation d'une dépense totale de 117 904,60 \$ pour la période du 31 août 2020 au 30 août 2022, avec option de renouvellement pour un an - Appel d'offres public numéro 20-18286 - Quatre soumissionnaires

CA18 19 0340 - 2018-12-10 (1187401006)

Octroi d'un contrat à 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement Lachine, au montant maximal de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 61 244,31 \$ – Appel d'offres public numéro 18-17334 - Onze (11) soumissionnaires

CA15 19 0379 - 2015-12-07 (1157125003)

Contrat pour des services d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement (Appel d'offres public 15-14844)

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin d'effectuer l'entretien ménager de l'hôtel de ville. L'entrepreneur devra fournir la main d'œuvre, les équipements et le matériel nécessaires pour la réalisation des travaux suivants :

- services usuels (journalier, hebdomadaire et mensuel);
- événements dans la salle du conseil;
- grands ménages (mai et octobre);
- travaux d'urgence.

JUSTIFICATION

Par conséquent, il est recommandé d'octroyer ce contrat à l'entreprise PLACEMENT POTENTIEL INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 182 835,13 \$, taxes incluses si applicables, pour la période du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2026, inclusivement. Ce contrat a une possibilité de renouvellement de deux (2) périodes de douze (12) mois avec un réajustement du taux, selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Le soumissionnaire PLACEMENT POTENTIEL INC. est une entreprise adaptée, accréditée, à but non lucratif (OBNL), dont la spécialité est de trouver des emplois appropriés et à long terme pour des personnes aptes au travail qui présentent de légers handicaps.

Le contrat entre en vigueur le 18 septembre 2023, à moins qu'il n'y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du contrat et expire le 17 septembre 2026 ou au moment de l'épuisement du budget alloué par le donneur d'ordre pour ce contrat, selon la première de ces éventualités. Le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement, et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire par écrit, au moins soixante (60) jours avant la date d'expiration du contrat.

Explication des écarts

L'estimation de 182 636,43 \$, taxes incluses, est basée sur les taux horaires de la main-d'œuvre (classe A) dans le décret du comité paritaire de l'entretien d'édifices publics du 4 septembre 2019 avec une majoration de 70 % pour couvrir les frais d'administration (20 %), de profit (15 %) et les frais liés aux matériels et matériaux (35 %).

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 0,11 % à l'estimation.

SOUMI SSI ONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
PLACEMENT POTENTIEL INC.	182 835,13 \$	18 283,51 \$	201 118,64 \$
3559840 CANADA INC.	194 123,79 \$	0 \$	194 123,79 \$
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	203 471,26 \$	0 \$	203 471,26 \$
ENTRETIEN MANA INC	207 989,78 \$	0 \$	207 989,78 \$
SOLUTIONS DE NETTOYAGE DE LUXE INC.	211 094,10 \$	0 \$	211 094,10 \$
ENTRETIENS EXCEPUR INC	216 176,00 \$	0 \$	216 176,00 \$
2968-1913 QUÉBEC INC (INTER QUÉBEC INC)	218 927,35 \$	0 \$	218 927,35 \$
SOGEP INC	241 688,95 \$	0 \$	241 688,95 \$
Dernière estimation réalisée	182 636,43 \$	0\$	182 636,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et (la plus basse conforme – estimation)	198,70 \$		
Écart entre la plus basse conforme et ((la plus basse conforme – estimation	0,11%		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			11 288,66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,17 %

L'entreprise PLACEMENT POTENTIEL INC. n'a pas besoin d'obtenir une attestation car ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.*

Les validations à l'effet que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (contrat de construction) et n'est pas rendu non-conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle* et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant ont été faites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à même le budget de fonctionnement des Travaux publics de l'arrondissement de Lachine et se feront sur les années 2023, 2024, 2025 et 2026. Toutes les prévisions de dépenses citées dans le tableau ci-dessous sont taxes incluses.

	Prévision de dépenses du 18 septembre au 31 décembre 2023	Prévision de dépenses pour 2024	Prévision de dépenses pour 2025	Prévision de dépenses du 1 ^{er} janvier au 31 août 2026	Total des dépenses (taxes incluses)
Contrat	19 217,80 \$	60 420,24 \$	62 028,94 \$	41 168,15 \$	182 835,13 \$

Contingences	1 921,78 \$	6 042,02 \$	6 202,89 \$	4 116,82 \$	18 283,51 \$
Total	21 139,58 \$	66 462,26 \$	68 231,83 \$	45 284,97 \$	201 118,64 \$

Informations budgétaires

Pour donner suite au dossier, le budget est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement Lachine à la Direction des travaux publics, Division - Opérations pour 2023 et les années subséquentes.

Informations financières

La dépense totale est de 201 118,64 \$, taxes incluses. La demande d'achats (DA) 789752 a été réservée pour 2023.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adjudicataire doit répondre à la politique à faible impact environnemental de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 11 septembre 2023

Début des travaux : 18 septembre 2023
Fin des travaux : 17 septembre 2026

Le Contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. La Direction des travaux publics décidera en temps et en lieu si elle désire exercer ce droit.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Garry DESSEJOUR)

Certification de fonds :

Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Faten TOUATI, Lachine

Lecture:

Faten TOUATI, 6 septembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic RATELLE chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2023-09-05

Ludovic RATELLE chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN directeur - travaux publics en arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.02

2023/09/11 13:00

	Dossier # : 1237464009
Jnité administrative	Arrondissement Lachine . Bureau du directeur d'arrondissement .

responsable : Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Autorisation d'octroi de contributions financières à divers

organismes au montant total de 2 600 \$ taxes incluses, si

applicables

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 2 600 \$, taxes incluses, si applicables;

Organisme	Projet	Montant
Le Parados	Célébration du 40e anniversaire de l'organisme, le	2 000 \$
	28 septembre 2023	
Société d'histoire de Lachine	Conférence pour l'anniversaire de la création du parc René-Lévesque (1983-2023) par son concepteur et créateur, monsieur François Pierre Nadeau, le 8 novembre 2023	600 \$
	Total	2 600 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	André HAMEL	Le 2023-09-08 07:55	
Signataire :		André HAMEL	
		Directeur d'arrondissement	

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1237464009

Unité administrative

Arrondissement Lachine, Bureau du directeur d'arrondissement,

responsable: Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Autorisation d'octroi de contributions financières à divers

organismes au montant total de 2 600 \$ taxes incluses, si

applicables

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Organisme	Projet	Montant
Le Parados	Célébration du 40e anniversaire de l'organisme, le 28 septembre 2023	2 000 \$
Société d'histoire de Lachine	Conférence pour l'anniversaire de la création du parc René- Lévesque (1983-2023) par son concepteur et créateur, monsieur François Pierre Nadeau, le 8 novembre 2023.	600 \$
	Total	2 600 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)
IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Certification de fonds : Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL

Secrétaire de direction - directeur de premier Directeur d'arrondissement niveau

Le: 2023-09-07



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.01 2023/09/11



Dossier #: 1236660008

13:00

Unité administrative

responsable:

 $\label{lem:condissement} \mbox{ Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et }$

des projets urbains, Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Adoption - Règlement numéro RCA08-19002-13 modifiant le

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)afin de déléguer les pouvoirs de contrôler ou diriger la circulation, de prohiber ou limiter le stationnement, énoncés à l'article 3.1 du

Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation

D'adopter le Règlement numéro RCA08-19002-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin de déléguer les pouvoirs de contrôler ou diriger la circulation, de prohiber ou limiter le stationnement, énoncés à l'article 3.1 du Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation , lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par	Julie J PERRON	Le 2023-08-24 14:35	
Signataire :		Julie J PERRON	
		Directrice CLSDS	

Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION Dossier #:1236660008

Unité administrative

Arrondissement Lachine, Direction des services administratifs et responsable:

des projets urbains, Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Adoption - Règlement numéro RCA08-19002-13 modifiant le Objet:

> Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)afin de déléguer les pouvoirs de contrôler ou diriger la circulation, de prohiber ou limiter le stationnement, énoncés à l'article 3.1 du

Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation

CONTENU

CONTEXTE

Afin de faciliter la gestion de la circulation sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, il est recommandé de déléguer au fonctionnaire de niveau 2 de la Direction des travaux publics, à l'exception du pouvoir de réglementer, les pouvoirs de contrôler ou diriger la circulation, de prohiber ou limiter le stationnement, énoncés à l'article 3.1 du Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation :

«3.1 Autorité du conseil

Le conseil est autorisé à faire installer et maintenir en place des enseignes indicatrices, signaux avertisseurs, marques sur le pavé ou tout autre dispositif jugé approprié, soit pour réglementer, contrôler ou diriger la circulation ou pour prohiber ou limiter le stationnement, le tout dans les limites des droits qui lui sont accordés par la Loi . »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0144 - 2023-06-05 (1236660002)

Adoption - Règlement numéro RCA08-19002-12 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin de déléguer des pouvoirs additionnels en matière de circulation et stationnement concernant le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)

CA22 19 0195 - 2022-08-01 (1227204008)

Adoption - Règlement numéro RCA08-19002-11 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)

CA21 19 0069 - 2021-04-06 (1215014002)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10)

DESCRIPTION

Un paragraphe est ajouté à l'article 25 du Chapitre VI du Règlement intérieur du conseil

d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

Cette modification délègue, au fonctionnaire de niveau 2 de la Direction des travaux publics, à l'exception du pouvoir de réglementer, les pouvoirs de contrôler ou diriger la circulation, de prohiber ou limiter le stationnement, le tout dans les limites des droits qui lui sont accordés par la Loi, énoncés à l'article 3.1 du Règlement sur la circulation.

JUSTIFICATION

Cette nouvelle délégation aura pour effet de rendre la gestion de la circulation et du stationnement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine plus agile, répondant à temps opportun aux besoins des résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du 5 septembre 2023 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement modificateur;

- Séance du 2 octobre 2023 : Adoption du règlement modificateur; et
- Semaine du 2 octobre 2023 : Avis public et entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties 1	prenantes
	p. 0a

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviana ITURRIAGA Secrétaire-recherchiste **ENDOSSÉ PAR** Le : 2023-08-24

Fredy Enrique ALZATE POSADA secretaire d'arrondissement